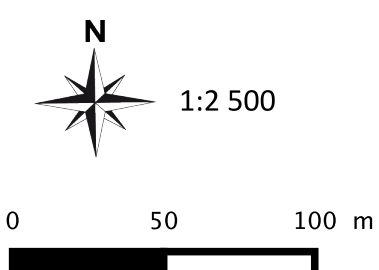


Département de la Drôme

Commune de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4
Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4
Planche 4 - Les Epars
Échelle au 1/2 500°



Commune de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
1 place de la Mairie
26 210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
Tél : 04 75 31 70 18

INTERSTICE SARL - Urbanisme et conseil en qualité environnementale
61 rue Victor Hugo
38 200 Vienne
Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

Légende

- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Exploitation agricole (siège d'exploitation et/ou bâtiments d'exploitation)
- Secteur affecté par le bruit (RD1 et voie ferrée "ligne TGV")
- Identification de corridor écologique

ZONE URBAINE

- UA : Zone urbaine à la morphologie ancienne à vocation mixte
Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
- UBa : Secteur urbain à vocation mixte du hameau des Epars

ZONE URBAINE À VOCATION D'ACTIVITÉ

- Ulc : Zone réservée aux activités liées à l'usine

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle
- Np : secteur naturel de qualité paysagère

Éléments de paysage et bâti à préserver (article L.151-19 du CU)

- Élément bâti à préserver
- Élément paysager à préserver

Changement de destination (article L.151-11 du CU)

- Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteur de risques naturels (R.123-11b)

ZONAGE REGLEMENTAIRE RISQUE INONDATION

Zone inconstructible sous exception prévue

Risque R1

CANALISATION

- Passage de canalisation de gaz, de pipeline (TRAPIL), d'hydrocarbures, de produits chimiques

Marge de recul

- Largeurs de plateforme
- Marge de recul par rapport à l'axe de la route : habitation
- Marge de recul par rapport à l'axe de la route : autres constructions

Limite d'application des marges de recul

